

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00577

**ZONE D'ACTIVITÉS LAPRA À SAINT-BONNET-LES- OULES - CESSION D'UN
TERRAIN À BÂTIR À LA SPL CAP METROPOLE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 68
Nombre de présents : 52
Nombre de pouvoirs : 7
Nombre de voix : 59

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Vincent BONY,
M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE,
M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-
FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 novembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20231115-D20230057710

Date de mise en ligne : 22 novembre 2023

M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Bernard BONNET donne pouvoir à M. David FARA,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA,
M. Philippe DENIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, M. Bernard LAGET,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023

ZONE D'ACTIVITES LAPRA A SAINT-BONNET-LES- OULES - CESSION D'UN TERRAIN A BATIR A LA SPL CAP METROPOLE

La Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier (CCPSG) avait engagé une maîtrise d'œuvre en vue de l'extension de la zone d'activités Lapra sur la commune de Saint-Bonnet-les-Oules. Cette zone accueille des activités industrielles et logistiques. Ladite commune a délivré un permis d'aménager en novembre 2013 et des études avaient été conduites par la CCPSG.

À la suite de l'intégration de la commune de Saint-Bonnet-Les-Oules au sein de Saint-Etienne Métropole en janvier 2017, et au titre de la compétence « développement économique », la Métropole a souhaité réengager un processus d'études en vue de préparer l'aménagement de l'extension de la zone d'activité.

Saint-Etienne Métropole a confié, par délibération en date du 16 décembre 2021, la réalisation de l'aménagement de la zone à sa SPL CAP METROPOLE par le biais d'une concession d'aménagement notifiée en date du 31/01/2022.

Saint-Etienne Métropole est propriétaire d'une partie du périmètre de la zone d'activités, cadastrées sous les parcelles C1154 et AH 167, 173 et 175 d'une superficie totale de 16 595 m².

Il a été convenu dans le traité de concession d'aménagement la rétrocession des parcelles précitées au profit de la SPL CAP METROPOLE au prix de 310 000 € HT.

Considérant l'avis conforme de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 27 octobre 2023.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **cède les parcelles cadastrées section C1154, AH 167, 173, et 175, sises Zone d'activités Lapra sur la Commune de Saint-Bonnet-les-Oules au profit de Cap Métropole, au prix de 310 000 € HT, auquel viendra s'ajouter la TVA au taux en vigueur le jour de la vente,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les actes nécessaires à cette opération,**

- confie la rédaction de l'acte authentique de vente à Maître COURTET, notaire à Saint-Etienne,
- les recettes correspondantes seront perçues sur l'imputation SERV 024 LAPRA de l'exercice 2023.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

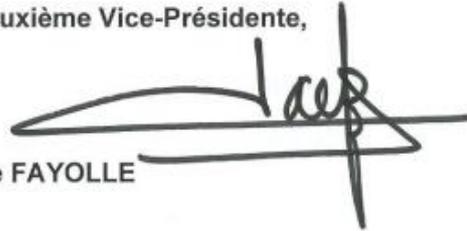
M. Luc FRANÇOIS ne prend pas part au vote.

Pour extrait
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

La Deuxième Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE